



# INTERROMPRE UNE GROSSESSE : LE RÔLE DES SAGES-FEMMES

+ SOCIOLOGIE



**MYRIAM BOREL** est jeune chercheuse à l'université de Bourgogne, en partenariat avec l'Observatoire Régional de Bourgogne Franche-Comté. Elle s'intéresse aux professionnels de santé qui accueillent les femmes souhaitant interrompre une grossesse qu'elles ne désirent pas. En 2016, une loi concernant ces professionnels a changé. Les sages-femmes libérales ont maintenant le droit de s'occuper des femmes voulant interrompre leur grossesse, aux côtés des médecins généralistes, des gynécologues et des obstétriciens qui s'en occupaient déjà. Les sages-femmes acceptent-elles facilement cette nouvelle responsabilité ou vivent-elles cela comme une contrainte ? C'est ce que cherche Myriam.

*« J'espère que cette recherche contribuera à enrichir la réflexion des sages-femmes sur les interruptions volontaires de grossesse car cet événement peut faire partie de la santé sexuelle et reproductive des femmes, au même titre que l'infertilité ou la naissance. »*

**Myriam Borel**



En France, depuis 1975, les femmes tombées enceintes sans le vouloir ont le droit d'interrompre leur grossesse quand elles ne se sentent pas prêtes à avoir un enfant. Ceci est autorisé par la loi seulement si elles en font la demande à un médecin ou dans un centre de santé. Cependant, l'interruption volontaire de grossesse (IVG) dérange parfois. Même les professionnels de santé, censés ne pas juger leurs patients, ne sont pas forcément tous à l'aise face à la demande de ces femmes : certains ne souhaitent pas réaliser ces interruptions de grossesse et préfèrent que d'autres s'en chargent à leur place.

La loi a évolué depuis 1975 pour que toutes les femmes qui souhaitent interrompre volontairement une grossesse puissent le faire. Depuis 2016, ce ne sont plus uniquement les gynécologues et les médecins généralistes qui ont le droit de s'en charger. Les sages-femmes libérales y ont été autorisées : cela

permet d'augmenter le nombre de professionnels soignants impliqués.

Myriam cherche à comprendre comment les sages-femmes ont accueilli cette évolution de la loi : est-ce difficile pour elles de participer à cet acte médical ? En effet, les sages-femmes ont plutôt choisi ce métier pour accompagner les femmes pendant leur grossesse, pendant l'accouchement et dans les premiers temps de la vie de l'enfant.

Pour en savoir plus, Myriam interroge une cinquantaine de sages-femmes sur le rôle et la place qu'elles ont dans les équipes de professionnels qui s'occupent de l'IVG. Cela lui permettra de montrer si cette nouvelle responsabilité, bien qu'elle alourdisse leur charge de travail, leur permet par ailleurs de se sentir mieux reconnues professionnellement par leurs collègues.

---

## LES OBJECTIFS

- + Retracer les évolutions de la loi sur l'IVG et la contraception, et leur influence sur les pratiques des professionnels de santé
- + Comprendre pourquoi les femmes qui souhaitent interrompre une grossesse rencontrent encore des difficultés dans ce parcours médical, malgré les évolutions positives de la loi